

Le conseil municipal théâtre de nouvelles passes d'arme

Encore une fois, les débats ont été tendus, mardi soir, dans la salle du conseil municipal de Saint-Prest. D'un côté, le maire Robert Baldo et ses adjoints, et de l'autre, Nathalie Fortin-Jouannet, conseillère d'opposition, et Sandrine Cruchaudet, conseillère dissidente.

C'est une demande de subvention pour le remplacement de la chaudière du foyer communal qui a mis le feu aux poudres. Sans remettre en cause la légitimité du remplacement, dont le coût est estimé à 24.069 € HT, Nathalie Fortin-Jouannet s'interroge : « Vous envisagez de le détruire ». Robert Baldo a d'abord souligné que la chaudière « présente de gros signes de faiblesses », avant de répondre que cette destruction « n'est pas prévue dans l'immédiat. Et l'on n'a pas donné de calendrier ».

Un projet de longue date

Sandrine Cruchaudet indique qu'un précédent magazine municipal montre que le foyer communal serait à la place du centre équestre qui va être détruit. Sarah Charré, ad-

jointe au maire, rappelle la genèse de l'opération cœur de village : « C'est un projet d'urbanisme de longue date qui a été dans le PLU, en 2010. Il était apparu, à l'époque, que le foyer devait être déplacé pour des raisons multiples. Ce projet est envisagé. Il est en train d'être retravaillé et il ne se fera peut-être pas. »

Elle évoque la suite : « On va demander à des architectes paysagistes de retravailler la seconde phase de l'opération, car il est hors de question qu'on laisse des friches comme actuellement. Des ateliers vont être organisés et une concertation sera faite



CONSEIL. Le foyer communal et les panneaux photovoltaïques ont suscité de vifs débats au sein du conseil municipal, mardi.

comme il n'y en a jamais eu ici. » Et d'étriller l'élue dissidente : « En 2014, vous aviez applaudi ce projet ».

Jacques Goupil, adjoint au maire en charge des finances, indique aux élus qu'en l'état actuel, le projet de déplacement du

foyer ne figure pas dans le contrat de concession avec Chartres aménagement et son avenant n° 6.

Nathalie Fortin-Jouannet se dit « abasourdie » par les propos de l'adjointe au maire. « Jean-Marc Cavet (ancien maire décédé en mai 2022, NDLR) avait envisagé de détruire le foyer, et il était revenu sur sa décision car le projet était trop coûteux. » Elle évoque le manque de concertation avec la population. « La dernière fois, vous avez réalisé une concertation entre 16 et 18 heures, au moment où tous les gens travaillent. Vous n'avez pas dit que tout avait été décidé il y a un

an. Vous ne consultez pas les habitants avant de concrétiser votre projet. Il ne tient pas la route. Il aurait dû être réfléchi autrement. »

Il n'en fallait pas plus pour faire à nouveau réagir Sarah Charré. « La population a été consultée à chaque fois. Vous dites des mensonges car nous en sommes à la phase de diagnostic. À chaque étape, les gens seront consultés. Le projet n'est pas ficelé ». ■

EN BREF

Subventions. À l'unanimité, les élus ont sollicité des demandes de subventions auprès du Département et de l'Agence nationale du sport pour la création d'un terrain multisports à côté des terrains de tennis. Le montant des travaux est estimé à 60.113 € HT. « Je suis contente d'avoir cet équipement que nous attendions depuis longtemps pour nos enfants, a souligné Nathalie Fortin-Jouannet. Vous l'installez à un an de la fin du mandat ». Florence Barbe, conseillère de la majorité, de répondre : « C'est un projet qu'on avait depuis longtemps ».

Des dissensions autour de l'installation de panneaux photovoltaïques

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école maternelle Calypso et du restaurant scolaire a suscité une nouvelle passe d'armes. Lors du précédent conseil (notre édition du 11 décembre), la délibération avait été ajournée suite à un long débat. Sarah Charré, adjointe au maire, a apporté des précisions sur l'étude de structure des bâtiments communaux : « Il y a une erreur manifeste de madame Cruchaudet dans sa relecture de l'étude. La structure peut supporter deux fois le poids d'un panneau photovoltaïque ». Sandrine Cruchaudet, conseillère dissidente, maintient ses anciens propos. « Aujourd'hui, vous faites voter un contrat de mise à disposition alors que nous n'avons pas la fiche technique des panneaux qui seront posés. Vous ne pouvez pas nous dire

droit dans les yeux que la charpente est correctement dimensionnée, car vous ne connaissez pas le poids au m² des panneaux ». L'élue dissidente évoque aussi les risques d'infiltration d'eau suite à la pose des panneaux, et l'ancienneté de la structure des bâtiments. « Nous allons apposer des panneaux sur une toiture en fin de vie qui a 41 ans ! » Jacques Goupil de répondre : « Vous nous parlez de Synelva comme d'une entreprise voyou. Nous devons lui faire confiance. Ce n'est pas dans leur intérêt de nous tromper. » L'adjoint évoque également le gain énergétique pour la commune, une économie « estimée à 16 %. La commune paye actuellement 120.000 € d'électricité par an ». À l'issue du débat, les élus de la majorité ont approuvé la convention d'occupation du patrimoine public avec Synelva pour l'installation des panneaux photovoltaïques.